

[Retour au Dossier Organisationnel](#)**Sujets connexes**

[La gouvernance partagée](#)
[Les valeurs de Logeas Informatique](#)
[Proc#163 - Maîtrise documentaire](#)

Proc#173 - Prise de décision (Cercle, Gérance, consultation)

Informations qualité

Suivi des modifications majeures		
Date	Auteur	Modifications
1 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Création : formalisation des modes de décision décrits dans la gouvernance partagée
Suivi des approbations		Cartographie fonctionnelle - fiche de la procédure
Objet		Décrire comment une décision est demandée, prise et tracée hors assemblée générale : en gérance, en cercle ou par consultation écrite.
Destinataires		- Validation des modifications : Gérant - Approbation du document : Associés

\

1. Objet et domaine d'application

Cette procédure s'applique à toute décision engageant l'entreprise qui ne relève pas de l'assemblée générale : organisation, outils, choix produit, priorités, règles internes, évolution des documents de référence ([Nos valeurs](#), [Gouvernance](#), [Dossier Organisationnel](#)).

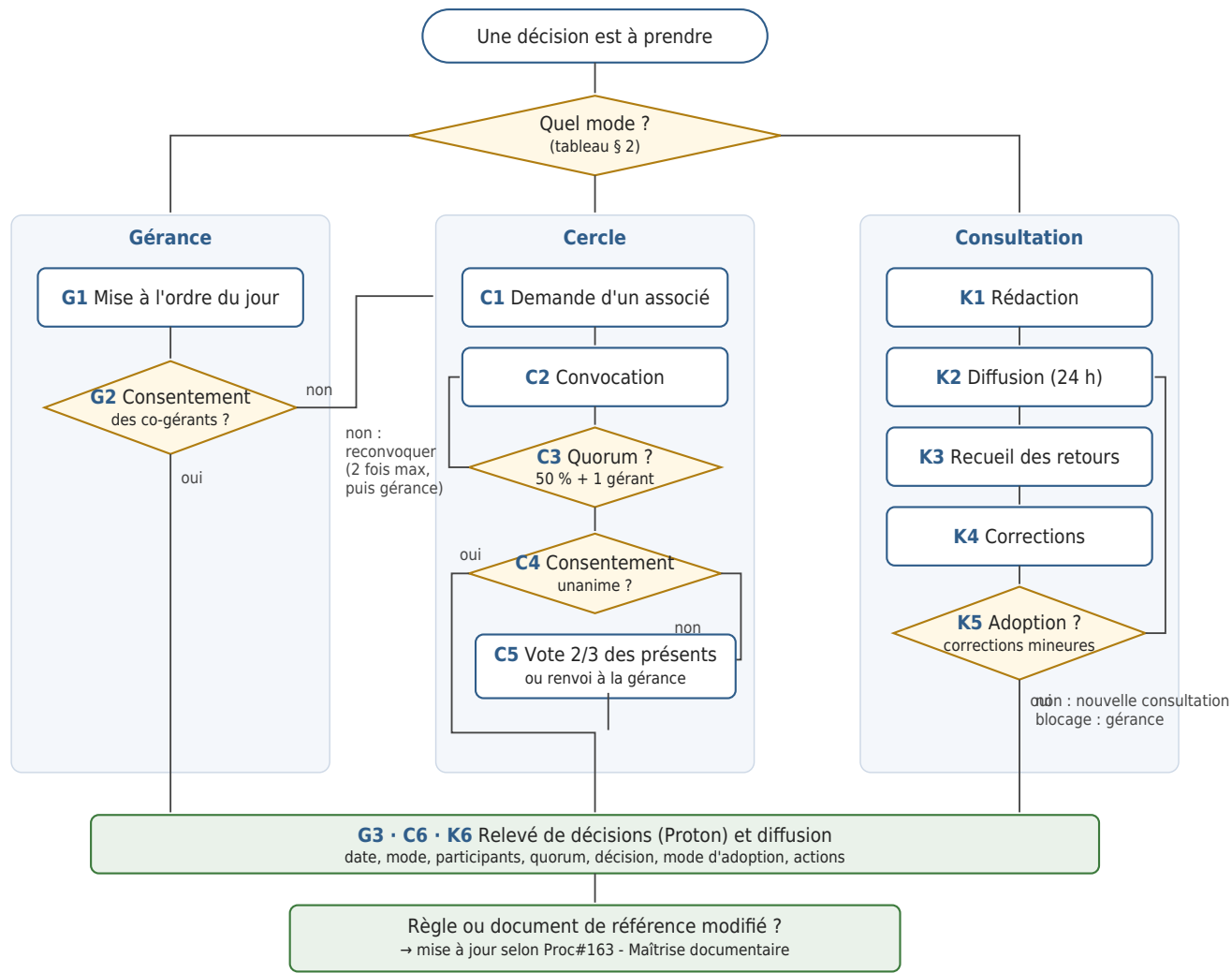
Les décisions réservées à l'assemblée générale par les statuts de la SCOP (comptes, affectation des résultats, élection des gérants, modification des statuts, admission d'associés) en sont exclues.

Les principes et la composition des instances sont décrits dans [la gouvernance partagée](#) (document #64) ; cette procédure n'en décrit que la mise en œuvre.

2. Choisir le mode de décision

Situation	Mode	Qui décide
Question relevant des compétences de la gérance	Gérance	Les co-gérants, par consentement
Désaccord ou blocage au sein de la gérance	Cercle	Les associés
Question qui engage le collectif ou modifie une règle interne	Cercle	Les associés (cercle standard) ou tous les salariés (cercle élargi)
Proposition qui peut être tranchée sans réunion	Consultation	Les membres consultés, par écrit

3. Déroulement



3.1 Gérance

Étape	Action	Responsable
G1	Mettre la question à l'ordre du jour de la gérance	Un co-gérant
G2	Décider par consentement ; en cas de blocage, convoquer un cercle (§ 3.2)	Co-gérants
G3	Consigner la décision et la diffuser (§ 4)	Un co-gérant

3.2 Cercle

Étape	Action	Responsable
C1	Demander un cercle en précisant la question à traiter	Tout associé, auprès des gérants
C2	Convoquer : date, ordre du jour, type de cercle (standard ou élargi)	Gérants
C3	Vérifier le quorum : au moins 50 % des membres et au moins un gérant ; à défaut, reporter	Gérant présent
C4	Rechercher le consentement unanime	Membres du cercle

Étape	Action	Responsable
C5	À défaut de consentement, voter : adoption à la majorité des 2/3	Membres du cercle
C6	Consigner la décision et la diffuser (§ 4)	Gérant présent

3.3 Consultation

Étape	Action	Responsable
K1	Rédiger la proposition	Porteur de la proposition
K2	Diffuser la proposition, avec un délai de retour (24 h par défaut)	Porteur
K3	Recueillir les retours	Porteur
K4	Corriger la proposition si nécessaire	Porteur
K5	Adopter la proposition, ou relancer une consultation (retour en K2) si les corrections sont importantes	Porteur, avec les gérants
K6	Diffuser la version finale et la consigner (§ 4)	Porteur

4. Traçabilité

Chaque décision (gérance, cercle ou consultation) est consignée dans un relevé de décisions : date, mode, participants ou personnes consultées, quorum le cas échéant, question, décision, mode d'adoption (consentement ou vote), actions et responsables.

Le relevé de décisions est un enregistrement : il est archivé dans Proton (accès associés) et n'est pas publié sur ce wiki.

Lorsqu'une décision modifie une règle ou un document de référence, le document concerné est mis à jour selon [Proc#163 - Maîtrise documentaire](#).

From:
<https://wiki-logeas.fr/certif/> - dokuwiki-certif

Permanent link:
<https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:procedure:prisedecision&rev=1790834399>

Last update: **2026/10/01 07:59**

